



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 69719

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions dans lesquelles est réduit l'enseignement de la langue française par suite du nombre insuffisant d'heures consacrées à cette matière dans l'ensemble du programme scolaire. Si cet enseignement de base n'est pas réalisé avec sérieux dès l'école primaire les programmes pléthoriques du secondaire ne permettent pas de combler les lacunes de la connaissance des règles de grammaire, par exemple, et des notions d'orthographe ! (Que dire notamment des règles d'accord des participes !) Ces détails peuvent paraître secondaires à l'ère de l'internet et de l'ordinateur. Faudra-t-il laisser aux seuls membres de l'académie le soin et le devoir de maintenir la pureté de notre langue dans à sa transmission aux générations des siècles à venir ? Il lui demande ce qu'il pense de cette situation et si des mesures peuvent encore être prises pour une amélioration en nos temps dits « modernes ».

Texte de la réponse

Concernant l'élémentaire, c'est l'arrêté du 25 janvier 2002 qui fixe la répartition du temps d'enseignement au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) et au cycle des approfondissements (cycle 3). La place consacrée aux apprentissages relevant de la maîtrise de la langue française est plus importante qu'elle ne l'a jamais été dans les horaires de l'école depuis 1969. Les activités quotidiennes de lecture et d'écriture représentent un horaire minimum de deux heures et demie au cycle 2, soit plus de douze heures hebdomadaires. Il en est de même au cycle 3 où ce domaine transversal compte treize heures hebdomadaires réparties dans tous les champs disciplinaires, incluant systématiquement deux heures quotidiennes de lecture et d'écriture. Le français tient très légitimement une place centrale dans l'éducation des jeunes et la formation de leur culture. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 confirme cette place prééminente en faisant de la maîtrise de la langue française une des composantes du socle commun de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69719

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6754

Réponse publiée le : 8 novembre 2005, page 10354